



ITINERAIRES DE LEGENDE DU CYCLISME FRANCAIS

1 : DEFINITION DU PROJET :

Le concept des Itinéraires de légende du cyclisme Français se base sur l'impact toujours vivant des valeurs initiales du sport cycliste, à travers les exploits de ses champions sur des routes où l'histoire et la légende de notre sport se sont forgées.

En effet, la capacité à rassembler du sport cycliste est toujours aussi vive, notamment durant les périodes estivales (Tour de France) et à l'occasion d'évènements ponctuels à haute notoriété (Paris Roubaix/autres...).

Les parcours et les sites sont intimement liés aux valeurs qui animent la ferveur populaire lors de ces évènements et ces espaces sont naturellement associés à la notion d'exploits, de performances ou de tragédies et en cela divergent des itinéraires à vocation touristique, tout en y étant parfois associés.

Les opérateurs des évènements du Cyclisme pour tous à caractère compétitif (Cyclosporatives *) ne s'y sont pas trompés et de manière ponctuelle, selon un calendrier annuel spécifique validé par la FFC, organisent des épreuves qui rassemblent plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de participants et en cela animent des territoires où la passion cycliste reste intacte, avec la plupart du temps un engagement technique significatif des collectivités locales et territoriales des régions concernées.

Dans le schéma actuel qui prévaut à la mise en place et au développement d'itinéraires spécifiques réservés aux pratiques cyclistes et autres moyens non motorisés, à l'instar du programme « Vélo routes et Voies Vertes », il nous apparaît judicieux de présenter ce projet complémentaire « Itinéraires de légende du Cyclisme Français », opération de ralliement pour associer et relier les pratiques sportives aux itinéraires de promenades et de déplacements.

- *(Extrait des Règles Techniques des Cyclosporatives. Document officiel validé par la Commission Permanente Interfédérale du Cyclisme pour tous et le comité directeur de la Fédération Française de Cyclisme)*

DEFINITION : *Une Cyclosporative est une épreuve cycliste de masse et d'endurance, comportant la mesure des performances individuelles et l'édition de classements.*

APPELLATION : *L 'appellation "Cyclosporative" peut concerner, soit un parcours unique, ou un panel de plusieurs parcours proposés au sein d'un même évènement. Dans tous les cas, le parcours cyclosporatif de référence présente un ensemble de difficultés caractérisant l'endurance (distance, reliefs, durées..etc).*

2 : PARTENAIRES DU PROJET :

- **La Fédération Française de Cyclisme, au titre d'organisation de référence du cyclisme Français, sous l'égide de laquelle se trouvent la plupart des organisations qui utilisent les itinéraires concernés.**
- **L'Association Européenne de Cycloport (AEC) organisation, qui regroupe les opérateurs techniques du secteur.**
- **La Commission Inter Fédérale du Cyclisme pour Tous, placée sous l'égide du CNOSF.**
- **Les organisateurs d'évènements ponctuels sur les itinéraires concernés.**
- **Les collectivités locales et territoriales (Communes, Conseils généraux et Régionaux, EPCI)**
- **Les structures et commissions régionales associées à la gestion des territoires et des loisirs sportifs de nature (Parcs Naturels Régionaux, Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires, Comités Départementaux du Tourisme, opérateurs de tourisme.**
- **Les cartographes et opérateurs techniques associés (GPS, informatique).**

3 : OBJECTIFS :

Compte tenu de l'intérêt des partenaires ci-dessus à promouvoir le concept des itinéraires destinés à la pratique sportive du cyclisme.

Développer un label national se référant au projet sous l'appellation « Itinéraires de légende du Cyclisme Français » ou autre appellation adaptée, qui comporterait :

- **Une signalétique spécifique labellisée et identifiée par les services de l'Etat et les partenaires concernés.**
- **Une assistance technique destinée à l'entretien et à la maintenance des itinéraires labellisés.**
- **Une politique de communication destinée à faire connaître les itinéraires labellisés et à en assurer la promotion.**
- **Autres objectifs associés à la réalisation du projet répondant aux attentes des partenaires.**

4 : SELECTION DES ITINERAIRES :

Le premier élément, indispensable à la faisabilité et à la validation d'un itinéraire, tient tout d'abord à l'accord et à la volonté des acteurs locaux et des gestionnaires de ces espaces (Etat et Conseils Généraux) de s'investir dans le projet.

Puis, lorsque les clés de répartition dans l'intérêt du projet auront été définies par tous les partenaires concernés, l'itinéraire choisi en fonction de son caractère et de son impact public, sera proposé pour une labellisation.

Dans ce contexte, plusieurs échelles de valeur et sources d'intérêt peuvent apparaître, ex : Massifs montagneux, parcours historiques, ville à ville, particularités techniques (pavés, chemins, autres...), parcours péri urbains fréquentés de manière assidue, autres caractéristiques...

L'outil de référence pouvant être utilisé afin de procéder à l'identification des itinéraires est le « Guide Officiel des Cyclosporives FFC », qui regroupe en 2007, 106 épreuves qui sont autant d'itinéraires d'excellence sur le territoire national, Guide réalisé en collaboration avec le magazine Le Cycle et diffusé à 150000 exemplaires.

5 : CONCLUSION :

Le projet « Itinéraires de légende du cyclisme Français » est porteur des valeurs fondamentales de la pratique cycliste à caractère sportif, il prédisposera à la vie touristique du territoire concerné, mais aussi à la vie économique du secteur du Cycle et produits dérivés.

Les itinéraires de légende du cyclisme Français sont également un excellent relais pour favoriser l'impact des vélos routes et voies vertes et le développement de l'usage du vélo.

Apparaissant comme une destination ou comme un itinéraire d'usage pour une simple pratique de loisirs, ces itinéraires peuvent permettre aux territoires de tirer les meilleurs profits d'un tourisme et d'un développement de « la France à vélo ».

Projet piloté par Patrick FRANCOIS

Chargé de Mission Cyclisme pour Tous

Fédération Française de Cyclisme

Coordinateur de la Commission Permanente Interfédérale du Cyclisme pour Tous.

Tel/Fax : + 33 (0)4 90 92 44 04

GSM : + 33 (0)6 62 28 44 04

HL : 0877 042 500

Courriel : info@velo-concept.com

Internet :

<http://www.velo-concept.com>

<http://www.cyclismepourtous.com>